

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 18 octobre 2021

Vœu amendé n° 202 présenté au nom du Conseil départemental

Pour le prolongement de la ligne 1 à Val-de-Fontenay.

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de déplacement et des projets de développement urbain sur le secteur de Val-de-Fontenay en lien avec les travaux du pôle multimodal de Val-de-Fontenay, du prolongement de RER E à l'Ouest, du prolongement du T 1 et de l'arrivée de la ligne 15 Est à l'horizon 2030 ;

CONSIDÉRANT le rôle majeur du pôle de Val-de-Fontenay dans le développement de l'Est parisien ;

CONSIDÉRANT le nécessaire désenclavement d'une partie des communes de Fontenay-sous-Bois et Montreuil avec le prolongement de la ligne 1 ;

CONSIDÉRANT les bénéfices attendus de ce projet pour l'environnement, pour l'amélioration des déplacements des franciliens, pour le maillage du réseau et pour le rééquilibrage Est-Ouest du développement régional ;

CONSIDÉRANT les nombreux autres effets positifs du projet, notamment les gains de fiabilité apportés sur l'existant et les effets en termes de déplacements induits, non pris en compte par l'évaluation réalisée par Île-de-France Mobilités et partagé par la RATP ;

CONSIDÉRANT la mobilisation des territoires concernés et des associations pour la réalisation de ce prolongement ;

CONSIDÉRANT que ce projet, plusieurs fois retardé, attendu par nos territoires, ne peut l'être à nouveau pour des raisons budgétaires ;

CONSIDÉRANT l'approbation à l'unanimité par le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 9 décembre 2020 du schéma de principe et du dossier d'enquête publique relatifs au prolongement de la ligne 1 à Val-de-Fontenay ;

CONSIDÉRANT la volonté partagée de conduire l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté inter-préfectoral fixant les dates d'ouverture de l'enquête publique, qui était initialement prévue à compter du 15 novembre, n'a pas encore été public ;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par le territoire Paris Est Marne et Bois en date du 5 octobre 2021 et le vœu également adopté à l'unanimité adopté par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 11 octobre 2021 ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Adopté à l'unanimité

RÉAFFIRME son soutien au prolongement de la ligne 1 à Val-de-Fontenay, dont l'utilité et l'intérêt général ne font pas débat ;

RAPPELLE que ce projet concourt également à l'ambition d'une réduction de la part des véhicules particuliers et s'inscrit dans les objectifs de développement durable aussi bien du Département, que de la région Île-de-France ;

DEMANDE au Premier ministre de confirmer rapidement son soutien au projet, étape indispensable pour garantir le processus d'obtention d'une déclaration d'utilité publique de la manière la plus sécurisée possible ;

DEMANDE que l'enquête publique susmentionnée soit engagée avant la fin de l'année 2021.